

RESUMÉS NON TECHNIQUES DES ETUDES D'INCIDENCE ET DE DANGERS

du Dossier de Demande d'Autorisation de
d'Exploiter des ICPE

CENTRE DE COLLECTE TRANSIT TRI TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES



1701 route de Soulac
33290 LE PIAN MEDOC

Site concerné par la demande :
ETABLISSEMENTS DECONS
Parc d'activités Vendée Atlantique
Avenue des Merisiers
85210 SAINT JEAN DE BEUGNE

*Dossier constitué par la société DECONS
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT*

DDAE11024v2 du 22/05/2025



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : **+33 1 41 19 94 93** • Fax : **+33 1 41 19 94 81**
Courriel : **contact@assystenvironnement.fr**
www.assystenvironnement.com

SOMMAIRE

LIBELLES	Pages
1. Résumé non technique de l'étude d'incidence	3
2. Résumé non technique de l'étude de dangers	25
Annexes (se reporter aux annexes du Dossier)	

1. Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale

1.1. Etat initial et environnement du site

1.1.1. Topographie et paysage

Le futur site exploité par la société DECONS est localisé à l'Est de la commune, son altitude varie entre 44 m NGF au Nord-Est et 39m NGF au Sud-Ouest, il présente une déclivité vers le Sud-Ouest.

Selon la carte des unités et sous-unités paysagères des Pays de la Loire, la commune de Saint-Jean-De-Beugné et le site DECONS sont situés au sein de la plaine du Bas-Poitou.

Le site et son environnement proche au sud sont constitués de terres agricoles à usages de cultures. Néanmoins étant placé au sein d'une vaste zone d'activités économiques, il est également entouré, notamment au nord, à l'est et à l'Ouest, de terrains à usages industriels, commerciaux et artisanaux.

1.1.2. Géologie, hydrogéologie et hydrologie

D'après la carte géologique de Fontenay-Le-Comte (N° 586), le site reposerait sur deux formations géologiques d'âge mésozoïque, au Nord du site se trouverait la formation des **Calcaires de Fontenay et de Saint-Aubin (Bathonien)**, alors qu'au Sud il s'agirait de la formation des **Calcaires ponctués (Bajocien)** : calcaires bioclastiques à spongiaires, marneux et intercalés de marnes grises à la base.

Cette géologie est confirmée par les deux logs géologiques validés des forages n°BSS001NMPW à près de 400m au nord-est et n° BSS001NMSH et 500m au sud-ouest du site, référencés dans la banque de données du sous-sol InfoTerre et présenté ci-après.

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001NMSH

Ancien code - avant 2017
05865X0123

Log géologique numérisé

Nombre de niveaux : 5

Profondeur	Lithologie
De 0 à 3 m	CALCAIRE BLANC BEIGE ALTÉRÉ ET OXYDE
De 3 à 20 m	CALCAIRE BEIGE
De 20 à 22 m	CALCAIRE BEIGE FAILLE
De 22 à 26 m	CALCAIRE BEIGE
De 26 à 41 m	CALCAIRE GRÊSEUX GRIS BLEUTE ET FRACTURE DE 36 A 41 m

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001NMPW

Ancien code - avant 2017
05865X0062

Log géologique numérisé

Nombre de passes : 7 - Afficher le log validé

Nombre de niveaux : 4

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 3,5 m	ARGILE, CALCAIRE	DOGGER
De 3,5 à 17,5 m	CALCAIRE	DOGGER
De 17,5 à 55 m	INCONNU, QUELQUES NIVEAUX REPERES VOIR FICHE G.BRESSON	LIAS
De 55 à 56 m	SCHISTE	ANTE SECONDAIRE

Figure 1 : coupes géologiques des forages BDSS proche du site

Les sols qui se développent sur ces formations calcaires sont généralement peu épais et constitués de limon argileux pouvant être plus ou moins riche en fragments de roche calcaire sous-jacente.

Afin de faire un état des lieux et vérifier la qualité des sols avant début d'exploitation, 6 sondages de sol désignés S1 à S6 avec prélèvements pour analyses ont été réalisés sur le terrain le 25 juin 2024 par un technicien de la société ASSYST ENVIRONNEMENT.

Les résultats d'analyses en métaux témoignent de teneurs caractéristiques de sol pouvant se situer dans la gamme de sol avec anomalies naturelles modérées pour 5 des 6 sondages à savoir :

- arsenic, chrome et nickel sur S3, S4 et S5 ;
- cadmium sur S3 et S4 ;
- cuivre sur S1, S2, S3 et S4 ;
- Zinc sur S1.

Elles peuvent s'expliquer du fait de la nature lithologique des sols, il s'agit d'un sol à dominante argileuse et de l'usage agricole antérieur du terrain, potentiellement soumis à l'épandage d'intrants chimiques ou organiques (épandage de boues) pouvant contenir des métaux. Il ne s'agit néanmoins pas là de teneurs caractéristiques de pollutions significatives et de font pas obstacle à l'usage futur industriel.

En ce qui concerne les hydrocarbures totaux et composés organiques recherchés (HAP, BTEX, PCB), les résultats sont inférieurs aux limites de quantification et de détection du laboratoire, ce qui témoigne de l'absence de pollutions des sols à ces polluants.

Du point de vue hydrogéologique, il semblerait selon les logs géologiques des sondages réalisés sur le secteur que **le calcaire soit relativement fracturé au-delà d'une trentaine de mètres et soit ainsi le siège d'une nappe par porosité de fissures.**

En ce qui concerne les eaux de surface, le site DECONS appartient au bassin versant du Lay. Le Lay se forme avec le Petit Lay et le Grand Lay. Le Marillet, la Smagne, l'Yon et le Graon sont ces principaux affluents. Il prend sa source sur la commune de Saint Pierre du Chemin à 190 m d'altitude

Le premier cours d'eau à écoulement permanent en aval du site est le cours d'eau de La Smagne. Il se situe à 1,36 km au nord-ouest du site. La Smagne (masse d'eau FRGR0575A), de 52 km de longueur, prend sa source près de Saint Cyr des Gâts à 105 m d'altitude et rejoint le Lay en amont de Mareuil.

Les eaux pluviales de la zone Sud du Parc d'activités, comprenant le site, sont collectées via un réseau de collecte situé au droit de la voie publique puis dirigées au sein d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de près de 1645m² à une vingtaine de mètres à l'ouest du site.

1.1.3. Climat

Les précipitations sont bien réparties sur l'année. Sur une année, la hauteur totale enregistrée est de 809.1 mm soit une moyenne de 67.4 mm par mois. En moyenne, les températures hivernales sont comprises entre 3.2 et 10.20°C et les températures estivales entre 13,5 et 25,5°C. Ces températures sont le reflet d'un climat tempéré. Les vents dominants sont orientés secteur Sud-Ouest et secteur Nord-Est. Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et Nord-Est.

1.1.4. Faune et flore

Le site se localise sur la partie sud d'un vaste parc d'activités économique laquelle a été soumise à étude d'impact et loi sur l'eau. Jusqu'à septembre 2024, le terrain visé par la demande formait un espace agricole de grandes cultures de blés. Il n'était donc susceptible d'être fréquenté que par des petits mammifères (hérisson, lapin, rongeurs) et de l'avifaune (oiseaux).

Une étude bibliographique de la faune et de la flore a été réalisée. Pour cela, une consultation de la base de données Biodiv' Pays de La Loire a été effectuée sur ces 5 dernières années. Cette requête **mentionne la présence de 13 espèces faunistiques connues sous statut de protection dans une maille de 5 x 5 km comprenant le site. En revanche, aucune espèce floristique protégée n'a été recensée dans la maille de 5 x 5 km comprenant le site d'étude.**

Cette étude a pu être étayée grâce aux données de terrain acquises entre 2019 et 2022 par le bureau d'étude SCE ayant réalisé l'étude d'impact préalable du projet d'aménagement de la RD137- DESSERTE DE LUÇON DEPUIS L'AUTOROUTE A83 dont l'aire d'étude comprenait le futur site de DECONS. En effet il ressortait que sur les formations végétales caractéristiques du terrain, à savoir grandes cultures, l'enjeu écologique est considéré comme faible pour les espèces végétales et les mammifères. L'enjeu le plus important est celui sur l'avifaune. Ainsi la présence des trames vertes bordant le site au nord et à l'est revêt d'une importance majeure.

Aussi le terrain visé par la demande de la société DECONS ayant été exploité depuis de nombreuses années pour de la grande culture (espace agricole ouvert), aucune espèce floristique protégée et/ou déterminante n'y a pu s'y développer, il ne forme également pas un habitat propice à la faune, il s'agit donc d'un milieu plutôt à faible intérêt écologique faunistique et floristique.

1.1.5. Zones naturelles protégées

Selon les informations recueillies sur le site internet géoportail.fr et le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, le site d'implantation de la société n'est pas situé au sein d'une zone naturelle protégée réglementée telle que site classé NATURA 2000, ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique), Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), etc.

L'inventaire des zones naturelles réglementées les plus proches est repris ci-dessous :

Sites Natura 2000 :

- ◆ La Plaine calcaire de Sud Vendée (FR5200659) classé au titre de la Directive OISEAUX à 760 m au Sud du site.
- ◆ Le Marais Poitevin classé au titre de la Directive OISEAUX (FR5200659) et HABITATS (FR5200659) à 4.7 km au Sud du site ;
- ◆ La Forêt de la Cubesse (FR7401110) à 15 km à l'Ouest.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) :

- ◆ Type 2 n°520016286, La Plaine calcaire du Sud-Vendée à 760 m au Sud du site.

Zones d'importance communautaire pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :

La ZICO la plus proche du site est située à 4.7 km au Sud du site, il s'agit du Marais Poitevin puisqu'il s'agit d'une zone de protection spécialisée (ZPS).

Le Marais Poitevin est également classé comme étant un Parc Naturel Régional et celui-ci se situe à 3.8 km au Sud du site.

Compte tenu des distances d'éloignements et de l'absence future de rejet ou d'émission des activités projetés sur ces zones naturelles aucune incidence n'est attendue.

En ce qui concerne les composantes de la trame verte et bleu, le site et son voisinage immédiat ne sont pas concernés par :

- Des corridors écologiques potentiels ;
- Des éléments fragmentant à traiter prioritairement ;
- Des éléments permettant le maintien des continuités écologiques.

A noter : Localement à l'échelle du parc d'activités, du fait de l'artificialisation des surfaces du fait de sa création, par compensation, des trames vertes y ont été créées. Ainsi le site est bordé d'un réseau de continuité écologique au Nord de celui-ci. Il s'agit d'une trame verte composée d'un espace enherbé comprenant deux haies hautes. Une autre trame verte de végétation basse et dense formée d'arbustes est située à l'Est et au Nord-Est du site.

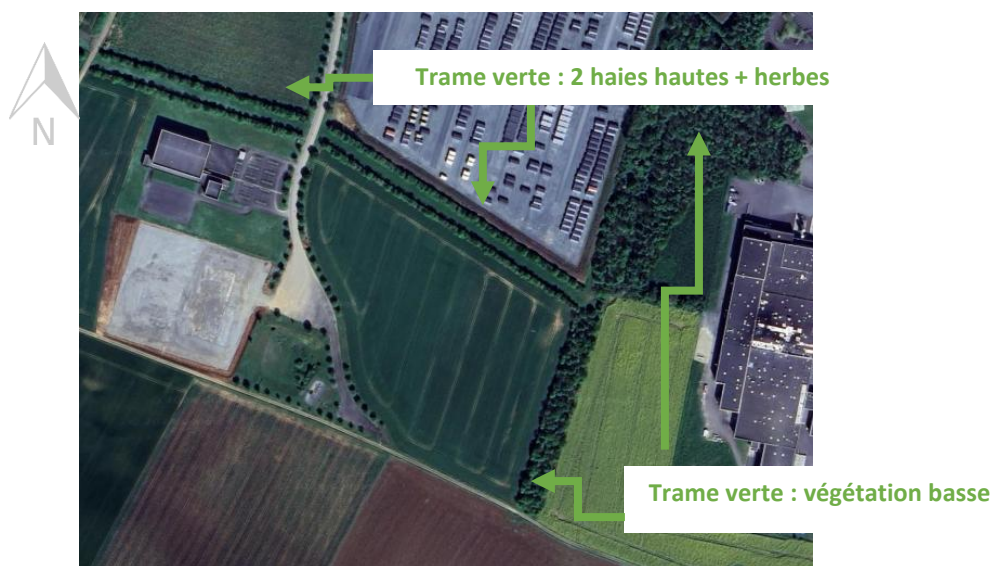


Figure 2 : Trames vertes accolées au site

➤ **Zone humide**

Au regard des données bibliographiques, on ne recense aucune zone humide d'importance nationale au droit de la commune de Saint-Jean-de-Beugné.

En ce qui concerne le site, il est constitué jusqu'à présent d'un vaste terrain agricole dédié à des grandes cultures telles que le blé. Il ne s'agissait pas d'une lande, d'une prairie ni d'une forêt. L'étude d'impact concernant l'aménagement de la RD137- DESSERTE DE LUÇON DEPUIS L'AUTOROUTE A83 présente un inventaire communal des zones humides de Saint Jean de Beugné réalisé en 2013 par ECHOGRAPHE. Celles-ci sont essentiellement identifiées le long de la rivière la Smagne à 2,6 km à l'Ouest. Aucune n'est identifiée au droit du terrain visé.

Les sondages de sols réalisés sur ou abords du terrain ne présentent pas en surface de traces d'hydromorphie, les sols correspondent à la classification des calcosols caractéristiques de la plaine calcaire du Sud-Vendée et peu favorable à la formation de zones humides.

En conséquence, il est donc improbable qu'une zone humide soit présente au droit de ce dernier.

1.1.6. Occupation des sols, servitudes

Selon les données transmises par la Communauté de Communes de Sud Vendée Littoral et par le Géoportail de l'urbanisme, la commune de Saint-Jean-De-Beugné est couverte par le PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE SUD VENDEE LITTORAL approuvé le 16 décembre 2021, le site est placé en secteur UEp qui correspond aux secteurs urbanisés dédiés aux activités économiques (artisanat, commerce, industrie, hôtellerie ou bureau) et à recevoir des équipements publics d'intérêt collectif.

Les activités envisagées sur le site par la société DECONS correspondent à la sous-destination « industrie » qui concerne les constructions destinées à l'activité industrielle du secteur secondaire.

Selon l'article UEp 1.2 (extrait joint en [annexe 8](#)), il n'est pas stipulé que les activités ICPE sont interdites sur ce secteur.

Les aménagements envisagés seront conformes aux prescriptions du règlement Uep.

Un dossier de demande de permis de construire est déposé parallèlement au présent dossier pour les aménagements futurs à la mairie de Saint Jean de Beugné. Ce dossier est joint en [annexe 6](#). Le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire sera joint au présent dossier en annexe en [annexe 6](#).

Selon le plan des servitudes annexé au plan local d'urbanisme, il ressort que le site ne serait concerné par aucune Servitude d'Utilité Publique.

Selon les données recueillies sur le site internet de la préfecture de la Corrèze et le site internet Géorisques, la commune du Saint Angel n'est pas pourvue d'un Plan de Prévention des Risques Naturel tels qu'Inondation (PPRi) ou mouvement de terrain (PPRmt).

Aucune inondation ni mouvement n'a été recensé sur le secteur du site.

En ce qui concerne les autres risques naturels, selon la base de données internet Géorisques, la commune est placée en zone sismicité très faible, le potentiel radon est de catégorie 3 (fort), l'aléa retrait gonflement des argiles est recensé au droit du site comme nul.

1.1.7. Ressources culturelles

Le site n'est inscrit dans aucun des rayons de protection de 500 m de monuments historiques. D'après la base de données cartographique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), selon les données cartographiques de la base de données atlas.patrimoines.culture.fr, la commune de Saint-Jean-De-Beugné n'est pas placée au sein d'une zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA). En revanche, des communes à proximité du site sont présentes dans cette ZPPA telles que : Sainte-Gemme-La-Plaine, Saint-Aubin-La-Plaine et Sainte-Hermine. Une correspondance de la DRAC à la communauté de communes Sud Vendée Littoral a confirmé que le site n'était pas susceptible de faire l'objet d'une prescription d'archéologie préventive (Cf. lettre de la DRAC jointe en [annexe 15](#)).

1.1.8. Infrastructures de transport

Le site est desservi en bordure Ouest par l'avenue des Merisiers, issus plus au nord de l'avenue des Albizias que l'on emprunte à 530m au nord nord-est depuis l'avenue des Arbres de Vendée laquelle est accessible depuis un rond-point sur la RD137 à 600 m au Nord. La route RD137 passe à 400 m à l'Ouest du site, elle permet d'accéder à l'Autoroute A83 à 1.3 km au Nord du site via un échangeur. Elle relie Saint Hermine au Nord à Luçon au sud-ouest.

A noter qu'un projet routier de desserte de Luçon au sud-ouest depuis l'A83 au nord-ouest du site est en cours (enquête publique 15/04/2024 au 15/05/2024), il vise à aménager la route RD137 en créant une 2x2 voie. Cette voie routière passera à environ 230m à l'ouest du site, elle s'intercalera donc entre le site et le bourg de Saint Jean de Beugné.

Selon la cartographie du Trafic en 2016 sur les réseaux routiers de la Vendée, les Trafics Moyens Journaliers Annuels sur les voies aux abords du site sont les suivantes :

- 12 447 véhicules par jour sur la D137 ;
- 17 940 véhicules par jour sur l'A83.

La plus proche voie de chemin de fer est celle qui relie Nantes-La Rochelle à 5.5 km au Sud.

L'aéroport le plus proche est celui de la Roche-sur-Yon à 30.6 km au Nord-Ouest.

Un petit aérodrome est situé à 1,25 km au Sud-est du site sur la commune de Saint Aubin-la-Plaine. Un autre aérodrome sur la commune de Fontenay-le-Comte est à 23 km au Sud-Est.

Il existe un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans le département de la Vendée notamment concernant les infrastructures routières du département.

1.1.9. Risques industriels

La base de données internet georisques.gouv.fr recense les ICPE. Une seule ICPE est recensée sur la commune de Saint-Jean-De-Beugné classé IED et sous le régime d'autorisation. Des ICPE à

proximité du site sont présentes dans les communes de Sainte-Hermine et Saint-Aubin-La-Plaine.

A proximité (<1 km) du site, il y a 5 exploitations ICPE dites à risque en fonctionnement, il s'agit de :

- Une industrie alimentaire : Société ARRIVE Maître CoQ à 120 m à l'Est ;
- Une industrie alimentaire : Pain concept à 500 m à l'Est ;
- Une activité de fabrication de produits métalliques : Reinal à 740 m à l'Est ;
- Une activité de métallurgie : Alumina à 770 m à l'Est ;
- Une industrie alimentaire : Boulangerie Neuhauser à 520 m au Nord-Est.

Toutes ces sociétés sont situées dans le Parc Vendée Atlantique.

Selon les informations présentes sur le site internet de la DREAL et la base de données Géorisques, aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur les Communes de Saint Angel et Ussel, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur ces 2 communes.

1.1.10. Le bruit

Le site est localisé au sein du Parc d'Activités Vendée Atlantique. Les principales activités voisines pouvant émettre du bruit notamment du fait de leur fonctionnement sont les suivantes :

- L'entreprise de fabrication de mobil-home à 280 m au Nord ;
- Les industries agro-alimentaires situées entre 130 et 540 m à l'Est du site ;
- Les industries métallurgiques à plus de 500 m à l'est du parc d'activités.

Néanmoins les activités se font essentiellement à l'intérieur de bâtiments. A l'extérieur, le bruit est essentiellement lié au trafic des véhicules sur le parc d'activités.

Les axes routiers tels la route D137 (à 400 m à l'Ouest), l'autoroute A83 (à 880 m à l'Est) sont également des sources de bruit non négligeables.

Les premières zone d'habitation sont situées au bourg de Saint-Jean-De-Beugné à près de 400 m au Sud-Ouest de la zone d'exploitation.

1.2. Analyse des effets du site sur son environnement et mesures de réductions

1.2.1. Domaine paysager

Le site est placé au Sud-Ouest de la zone d'activités du Parc Vendée Atlantique. Jusqu'en septembre 2024, il s'agissait encore d'une terre agricole de grande culture de blés sur un terrain couvrant près de 4,1 ha de surface. Des terres à vocation agricole resteront présentes au voisinage Sud.

Deux trames vertes d'arbres de moyenne à grandes envergures bordent les côtés Est et Nord du site et quelques arbres Merisiers sont plantés entre le site et la voie d'accès bordant l'Ouest du site.

En compl  ment sur le site, il sera am  nag   4439 m² d'espaces verts soit 10,6 % du terrain. Ils seront notamment localis  s dans les marges de recul sur la p  riph  rie. Il y sera r  alis   un merlon v  g  talis   engazonn   comprenant une haie d'arbustes au nord et    l'est et d'arbres de hautes tiges au sud. C  t   Ouest le long de la voie d'acc  s, la bande v  g  talis  e sera enherb  e et comprendra des arbres de hautes tiges ainsi que des noues.

Le parking de stationnement de v  hicules du personnel et des visiteurs sera   galement pourvu de quelques arbres d'ornement.

Les essences locales seront privil  gi  es. La composante paysag  re du site sera donc soign  e.

Le site comprendra sch  matiquement :

- Une zone centrale dite d'exploitation occup  e par 3 b  timents d'activit  s et de stockages recouvrant 3400m² soit 8,13 % de la surface du terrain, une zone ext  rieure sur dallage b  ton de gestion (tri, traitement) de d  chets avec voie de circulation p  riph  rique, des casiers en b  ton d'entreposage de d  chets ;
- Une zone dite p  riph  rique comprenant des espaces verts, les bassins de gestions des eaux pluviales, les r  serves souples de stockage d'eau incendie.

Les b  timents seront sobres, auront une architecture simple et s'int  greront    la zone d'activit  .

Sur la zone de d  p  t des apports volontaires, les entreposages de d  chets se feront soit    l'ext  rieur au sein de box en b  ton soit en int  rieur et ne seront donc quasiment pas visibles de l'ext  rieur.

Sur la zone de gestion (tri transit regroupement traitement), les piles de d  chets pourront atteindre 10 m de hauteurs, n  anmoins elles seront peu visibles du fait des   crans form  s par les b  timents c  t   Ouest du site et les arbres p  riph  riques.

Le site ne se trouve pas dans le p  rim  tre de protection de monuments historiques.

En conclusion, l'impact paysager du site sur son environnement sera donc faible.

1.2.2. Milieux naturels

Le site est inclus dans une vaste zone d'activit  s   conomique, le parc d'activit  s Vend  e Atlantique. Ce dernier a fait l'objet d'une   tude environnementale pr  alable    sa cr  ation ainsi que suite    ses extensions.

N  anmoins,    ce jour il n'a pas fait l'objet d'am  nagement pour des activit  s des secteurs secondaires et tertiaires. Jusqu'en septembre 2024, il fut utilis   par des activit  s agricoles et notamment de grandes cultures. Il ne pr  sente donc aucun floristique.

Du point de vue faunistique, compte tenue de l'environnement du site    dominante agricole de grandes cultures au sud et d'activit  s   conomiques au nord, il n'est susceptible d'  tre fr  quent  

que par de petits mammifères (lapin, hérisson, petites rongeurs) ainsi que par l'avifaune assez commune.

L'aménagement du parc d'activités comprend des trames vertes lesquelles seront présentes en bordures Nord et Est du site. Elles permettront d'accueillir et servir d'habitats à ces petits mammifères ainsi qu'à l'avifaune. L'aménagement du site n'empiétera pas sur ces espaces naturels et se fera même en retrait de par la création d'une bande périphérique végétalisée de 5 m de largeur.

Pour limiter les impacts sur l'avifaune pouvant nicher au sol et au sein des strates arbustives bordant le périmètre du projet, les travaux de terrassement se tiendront hors période de nidification et d'activités des cycles biologiques. La période de nidification se fait principalement au printemps. Donc les travaux ne devront pas être réalisés entre mi-mars à mi-août.

Le site ne s'inscrit dans aucun périmètre de milieux naturels remarquables ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté Biotope, ZPS, ZICO...) mais il existe un site Natura 2000 classé Directive OISEAUX situé à 760 m au Sud du site.

Le plus proche milieu hydraulique naturel permanent est Le Smagne (à 1.36 km) qui longe le Nord de la commune de Saint-Jean-de-Beugné et qui alimente Le Lay. A noter que Le Lay est classé ZNIEFF de type 1 et 2 ainsi que Natura 2000 suivant la Directive HABITATS et OISEAUX.

En conclusion, les effets du site sont considérés comme négligeables sur la faune et la flore terrestre et aquatique.

1.2.3. Sols et eaux souterraines

Les contaminations des sols et eaux souterraines peuvent se faire :

- soit de façon chronique par infiltration d'eaux pluviales souillées ou déversements fréquents de produits dangereux ;
- soit de façon exceptionnelle par infiltration de liquides dangereux induits par déversement accidentel suite à la rupture ou le renversement d'un récipient ou par l'infiltration d'eaux d'extinction suite à un incendie.

Les sources potentielles de pollution des sols et des eaux souterraines sur le site seront caractérisées par les emplacements suivants :

- Stockages temporaires de déchets métalliques à risques ;
- Stockages temporaires des DEEE ;
- Stockages temporaires de batteries usagées ;
- Stockages de produits nécessaires au fonctionnement (gasoil, huiles neuves) ;
- Eventuelles eaux d'extinction d'incendie polluées en cas de sinistre sur le site.

Une cuve de GNR de 10 000 l double paroi sera placée aux abords du bâtiment B, son stockage et sa distribution se fera sur un sol étanche bétonné.

Les eaux pluviales, par lessivage des déchets métalliques à risques placés en extérieur, se chargent en polluants (métaux lourds, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer les milieux sous-jacents.

Les activités de transit, de tri et de regroupement de déchets métalliques peuvent causer une pollution des sols, du sous-sol et des eaux souterraines. En effet, les véhicules de transports, de manutention, les engins de chantiers et les équipements de tri et traitement contiennent des huiles et carburants et peuvent épandre accidentellement ou de façon chronique (fuite non identifiée) des liquides polluants au sol.

Des déversements accidentels ou des ruptures de réservoirs de déchets ou produits liquides dangereux ne peuvent être exclus.

La contamination des eaux souterraines se fait généralement par transfert vertical de polluants présents depuis les sols sus jacents et/ou depuis la surface.

La mise en œuvre d'un revêtement étanche sur l'ensemble des zones transports, tri traitement des déchets vise donc à éviter l'infiltration chronique ou accidentelle, directe ou indirecte de liquides polluants dans les sols, le sous-sol puis les eaux souterraines.

En conclusion, les voies de circulations, les zones d'entreposage, tri, transit, traitement et manutention de déchets seront toutes pourvues d'une dalle de béton, ce qui limitera le transfert vertical vers les sols et sous-sols. Les sols, sous-sols et eaux souterraines seront donc relativement bien protégés. Les incidences seront maîtrisées.

1.2.4. Eaux

- Eau potable

Le site sera alimenté en eau du réseau public d'eau potable. Un compteur avec disconnecteur sera présent au point de raccordement réseau public/réseau privé. Le principal usage de l'eau potable sur le site sera dédié aux besoins sanitaires (WC, lavabo, douche, réfectoire). Un réseau secondaire alimentera les RIA et les poteaux incendie présents sur le site. Afin de limiter la consommation d'eau potable pour des besoins secondaires tels brumisation des voiries et nettoyage des équipements, des cuves de récupération d'eaux de pluies des toitures seront installées.

Les besoins en eau sont estimés à 1000 m³ par an.

Aucun procédé de traitement et de nettoyage des déchets utilisant de l'eau potable n'est mis en œuvre, aucune eau dite industrielle ne sera produite, nous considérons donc que le site ne génère pas d'eaux usées industrielles ou eaux de process.

L'impact sur la ressource en eau potable sera donc faible.

- Eaux de rejets

Les rejets aqueux du site seront essentiellement constitu  s :

- D'eaux us  es domestiques issues des sanitaires ;
- Des eaux pluviales issues des toitures ;
- Des eaux pluviales de ruissellement sur les sols (voiries, parkings, zones d'entreposage ext  rieures) ;
- Des   ventuelles eaux de nettoyage des engins ;
- Des   ventuelles eaux d'extinction d'incendie.

Nous rappelons qu'aucun proc  d   de traitement et de nettoyage des d  chets utilisant de l'eau potable n'est et ne se sera mis en   uvre, aucune eau dite industrielle n'est produite.

◆ Eaux us  es domestiques issues des sanitaires (lavabos, WC, douches) et des r  fectoires

Des sanitaires seront pr  sents dans le b  timent A administratif qui comprend les bureaux et locaux sociaux.

Des eaux us  es seront donc produites quotidiennement. Elles seront   vacu  es sur le r  seau collectif de collecte des eaux us  es qui rejoint la station d'  puration collective intercommunale la plus proche, Il s'agit de la station d'  puration de Sainte-Hermine Vend  op  le avec une capacit   nominale de 3200 EH. Elle se situe    1,3 km au Nord-Est du site.

◆ Eaux pluviales issues des toitures

Les eaux pluviales issues des toitures seront collect  es via des goutti  res et des descentes install  es en fa  ade puis seront dirig  es sur des noues de r  tention infiltration dimensionn  es sur la base d'une pluie d'intensit   d  cennale. Des cuves de r  cup  ration permettront de subvenir    des besoins secondaires (brumisation de voirie en p  riode s  che, nettoyage des   quipements).

Une premi  re noue de 92 m³ collectera les eaux issues des toitures des b  timents A et B. Une seconde noue de 23 m³ sera d  di  e aux eaux de toitures du b  timent C.

◆ Eaux pluviales de ruissellement sur les sols

L'imperm  abilisation des sols de la plateforme de gestion des d  chets va contribuer    l'augmentation du d  bit de ruissellement en p  riodes de pluies. Un dispositif destin      contenir le surplus d'eaux de pluies et r  guler le d  bit de rejet    l'exutoire doit donc   tre plac   en aval de la plateforme b  tonn  e.

Afin de tamponner ce volume d'eaux pluviales en cas de pluies intenses, la r  tention sera r  alis  e au moyen d'un bassin    ciel ouvert   tanch   au moyen d'une g  om  brane imperm  able. L'  tude de dimensionnement sur la base de la surface de collecte estim  e    3,4

ha, une pluie d'intensit   d  cennale et un d  bit de fuite de 3l/s/ha conduit    la n  cessit   de mettre en place un bassin d'un volume de r  tention de 1035m³.

Les eaux pluviales, par lessivage des voies de circulations et des aires de stockages ext  rieures de d  chets se chargent en   l  ments polluants : particules fines, m  taux, hydrocarbures. Elles doivent donc   tre soumises    un traitement   puratoire appropri  .

Dans les eaux pluviales de ruissellement, les polluants organiques, les m  taux et les hydrocarbures sont, pour une large partie, li  s ou associ  s aux Mat  res en Suspension (MES) pour 75    85% de la DCO, 80    99% du Plomb, 70    99% du zinc, 90    99% du Cadmium et 70    80% des hydrocarbures. La bonne   puration des MES est donc essentielle sur ce type d'effluent.

Les eaux pluviales seront donc trait  es en aval du bassin de r  tention et avant rejet sur le r  seau collectif ext  rieur au moyen d'un dispositif de traitement adapt      ce type d'effluents (cf. implantation sur plan d'ensemble en [annexe 5](#)). Il s'agira **d'un d  canteur lamellaire s  parateur d'hydrocarbures de Taille Nominale 10 l/s** (fiche technique du produit en [annexe 17](#)) permettant de traiter le d  bit maximal en sortie du bassin de r  tention. Ce dispositif permet de retenir par flottation et coalescence les hydrocarbures libres en surface et par d  cantation les MES via des lamelles obliques ayant un potentiel de d  cantation   lev  .

Le dispositif de traitement des eaux de pluies de ruiss  lement type d  canteur lamellaire s  parateur d'hydrocarbures correspond    l'  tat de l'art et    la meilleure technique disponible en mati  re de traitement de ce type d'effluents. Il s'agit de la technique la plus efficace reconnue dans ce secteur d'activit   et   conomiquement acceptable afin de prot  ger le milieu r  cepteur.

Associ      son entretien r  gulier, il permettra de respecter les **Valeurs Limites d'Emission (VLE)** ou **valeurs limites de rejets** impos  es par l'arr  t   pr  fectoral d'autorisation.

Par ailleurs en compl  ment, un filtre plant   de roseaux sera plac   en sortie du d  canteur s  parateur et avant rejet sur le r  seau ext  rieur.

Des analyses d'eaux de rejets seront r  alis  es de fa  on p  riodique (annuelle) afin de v  rifier la conformit   du rejet. S'agissant d'eaux pluviales, les pr  l  vements se feront de fa  on instantan  e en p  riode d'averses de pluies et non en continu sur 24 heures.

◆ **Eaux d'extinction incendie**

En cas d'incendie, les eaux d'extinction se chargent en polluants et sont susceptibles de polluer les sols, eaux souterraines et eaux superficielles.

Sur le site DECONS, les sols seront prot  g  s de toutes infiltrations d'eaux d'extinction par la pr  sence de rev  tements   tanches en b  ton. Les eaux d'extinction suivent le cheminement des eaux pluviales et de fait sont susceptibles de polluer les sols et eaux superficielles situ  s en aval. Elles doivent donc   tre retenues sur le site.

Cet isolement sera possible au sein du futur bassin de r  tention de 1035 m³ par l'arr  t ou la coupure   lectrique des pompes de vidange du bassin.

En conclusion il en ressort que l'impact des eaux de rejets sera nul sur la qualit   des eaux superficielles en l'absence de rejet direct, de la distance entre les rejets et le premier cours d'eau   coulement permanent en aval et des moyens de protections et de traitement mis en place. Les impacts des rejets aqueux seront ma  tris  s.

1.2.5. Air

Aucun traitement thermique de d  chets ne sera mis en   uvre.

Les principaux rejets atmosph  riques issus de l'activit   proviendront de sources diffuses telles que :

- **Les gaz d'  chappement des engins de chantier** : Une soixantaine de v  hicules sont susceptibles de transiter par jour sur le site (apports et exp  ditions), ce qui correspond    0,5% du trafic journalier de la route RD137 et 0,32% de l'autoroute A83. Cela reste tr  s peu significatif des   missions globales du secteur de gaz CO₂ et ces rejets sont inh  rents aux activit  s du site ;
- **L'envol de poussi  res d  pos  es sur les voies de circulation** : Si besoin, un arrosage des aires permettra de limiter les envols de poussi  res pendant la phase travaux et pendant la phase d'exploitation.

Les d  chets m  talliques seront trait  s via une presse cisaille, ce type d'  quipement n'  met pas de poussi  res, puisque les mati  res sont compact  es puis d  coup  es. Il n'y aura pas de proc  d   de broyage des mati  res.

Au niveau du crible, les mati  res m  talliques sont calibr  es lentement, les poussi  res grossi  res et lourdes tombent directement au sol.

L'environnement du site est essentiellement constitu   de terres agricoles de grandes cultures au Sud. Des industries sont pr  sentes sur la partie Nord et Est du site, et les habitations les plus proches se situent    une distance de 400m au Sud-Ouest. Or, les vents dominants sont orient  s Nord-Est et Sud-Ouest.

Les zones sensibles et d'habitats seront relativement   loign  es des sources diffuses et il n'existera pas de source canalis  e de rejet atmosph  rique.

En conclusion, l'impact sur la qualit   de l'air sera extr  mement faible et aucun impact sanitaire n'est attendu sur les populations environnantes.

1.2.6. Bruit et vibration

Les sources de bruits et de vibrations li  es    l'activit   de transit, tri et conditionnement de d  chets m  talliques seront les suivantes :

- D  chargements et chargements des camions en ext  rieur ;
- Utilisation des chariots   l  vateurs pour la manutention diverse ;

- Utilisation de pelles mécaniques avec grappin grue pour la manutention des déchets métalliques ;
- Chocs des pièces métalliques lors de leur manipulation avec grappin ;
- Compactage et découpage des matières métalliques avec la presse-cisaille ;
- Trafic routier lié aux camions de transports et aux véhicules des employés du site.

Les activités de la société DECONS se feront essentiellement en extérieur.

Une soixantaine de rotation de véhicules seront susceptibles d'avoir lieu par jour sur le site (apports et expéditions), ce qui correspond à une part extrêmement faible du trafic des voies routières environnantes.

Les véhicules de transport et les engins de chantier utilisés sur le site seront conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevé lors d'un contrôle, la société y remédie aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires.

Les plages horaires d'ouverture du site pour la partie petits apporteurs (Nord-Ouest du site) seront de 8h à 18h du lundi au vendredi avec une pause méridienne de 12 à 14h ainsi que le samedi de 8h à 12h. La partie chantier de récupération pour les gros apporteurs (Sud-Est), les horaires de fonctionnement du site se feront très généralement de 8h à 18h du lundi au vendredi et occasionnellement 1 h avant et après ces horaires. Le site sera fermé le samedi après-midi, dimanche et les jours fériés.

La principale source de bruit sera le fonctionnement de la presse-cisaille. Elle est proche des limites Sud et Sud-Est de la zone d'exploitation. Ce ne sont que des terres agricoles qui entourent la partie Sud du site. Un mur anti bruit de 8 m de hauteur sera érigée dans l'angle Sud de la zone d'exploitation.

Les zones d'entreposage des matières à presser-cisailler et celles traitées à expédier seront également sources de bruit du fait des chocs de matières métalliques entre elles lors des opérations de déchargement et chargement au grappin. Ces zones occupent plus de la moitié de la surface du site, à savoir toute la partie Est.

Le premier quartier d'habitations est située au bourg de Saint-Jean-de-Beugné à 400 m au Sud-Ouest. A cette distance les émissions sonores du site seront largement inférieures en dessous des seuils règlementaires.

Notons, qu'il est projeté de réaliser une route à 2x2 voies à 200m à l'ouest, il s'agit de l'aménagement de la RD137 entre l'A83 au Nord et Luçon au Sud-Ouest qui contournera par l'est le bourg de Saint Jean de Beugné. Afin d'atténuer le bruit lié au trafic routier, un merlon antibruit de 4 m de hauteur sur 395m de long est envisagé côté Ouest de la voie routière au droit des maisons d'habitations.

Cet aménagement réduira voire masquera les émissions de bruit issus du site.

Afin d'établir un état des lieux avant exploitation du site, une campagne de mesures de bruit a été réalisée le 6 novembre 2024 par la société ASSYST ENVIRONNEMENT. Le rapport de présentation des résultats est joint en [annexe 18](#).

Ainsi, les mesures résiduelles ont été réalisées période diurne en 4 points placés en limites de propriété (A, B, C et D) et 2 points pouvant être considérés en Zone à Emergence Règlementée à savoir, la salle de sport (E1) située à l'Ouest du site et le quartier d'habitation (E2) à 400 m au sud-ouest.

Il ressort de ces résultats que :

- Le trafic routier dans la zone à une influence importante pour les points A, D et E1.
- Les nuisances sonores en provenance de l'autoroute A83 influent en particulier sur les points C et B.
- Le point E2 situé devant la zone d'habitation la plus proche n'est que peu impacté par les émissions sonores en provenance de la zone industrielle.
- Des travaux étaient en cours sur un site voisin lors de nos mesures. Cela a affecté majoritairement les mesures aux points A et D.

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne doit pas dépasser, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB (A) pour la période de jour et 60 dB (A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite. Les activités développées sur le site se feront uniquement en période de jour.

En considérant que la principale source d'immission sonore sur le site sera liée au fonctionnement la presse cisaille, une modélisation cartographique du bruit au moyen du logiciel dBmap en fonction de la distance a été réalisée en considérant qu'au niveau de celle-ci le bruit mesuré sur d'autres installations du même type et présentes sur d'autres sites du groupe Decons est de près de 72 dB(A). Cette cartographie tient compte de la présence d'un mur anti bruit de 8 m de hauteur disposant d'un coefficient d'absorption de 0,25 cela correspond à la Classe E (mur anti bruit à la performance médiocre) dans le but de sévérer la simulation.

La modélisation cartographique est présentée ci-après.

Modélisation acoustique :
Impact mur anti bruit sur fonctionnement d'une Presse Cisaille
Le 14/04/2025



Site : DECONS ATLANTIQUE
Avenue des Merisiers, 85210 SAINT JEAN DE BEUGNE

Absorption Coefficient 0.25 a

Figure 3 : modélisation des émissions sonore de la presse cisaille dans son environnement

Il résulte de cette cartographie que, les valeurs pourraient atteindre 61 dB(A) en limites de propriété Sud et Est et à moins de 55 dB(A) à l'arrière du mur anti-bruit.

Les niveaux sonores seront également inférieurs à 35 dB(A) à une centaine de mètres au sud-ouest dans la direction des premières habitations.

En conclusion, l'impact acoustique et vibratoire du site sur son environnement sera donc modéré.

1.2.7. Trafic routier

L'impact sur le trafic routier est estimé à au maximum une soixantaine de véhicules par jour sur le site, ce qui n'est que peu significatif comparé à la fréquentation des axes alentours.

1.2.8. Émissions lumineuses

Le site sera équipé à l'extérieur de projecteurs à LED disposés sur les murs des bâtiments. Ces lumières seront utilisées lorsqu'il fait sombre, surtout en période hivernale.

Les bâtiments seront équipés d'éclairage type projecteurs, suspensions et dalles à LED.

L'ensemble des éclairages sera systématiquement éteint une fois la journée de travail terminée.

1.2.9. Déchets

L'activité même de la société DECONS est la gestion de déchets industriels, c'est-à-dire la collecte, le transit, le tri, le regroupement et le conditionnement de déchets métalliques. Les déchets collectés sur le site seront donc :

- Les déchets métalliques non dangereux ;
- Les batteries usagées au plomb ;
- Les DEEE type PAM, GEM avec froid et non froid.

Le but étant de regrouper, trier et reconditionner pour une meilleure optimisation des expéditions en filières de revalorisation adaptées.

Des déchets seront néanmoins produits par le site :

- Déchets issus du système de traitement des eaux pluviales

La présence sur le site d'un décanteur séparateur d'hydrocarbures permettant de traiter les eaux pluviales de ruissellement des aires extérieures entrainera la production de déchets dangereux (hydrocarbures, boues, huiles) provenant de leur entretien régulier (2 fois par an).

Le nettoyage, la vidange et l'enlèvement de ces déchets seront réalisés par une société spécialisée puis ils seront dirigés vers un centre de traitement spécialisé. Les justificatifs d'entretien (vidange des chambres à boues et hydrocarbures) ainsi que les bordereaux de suivi des déchets sont conservés et tenus à disposition de l'inspection.

- Déchets résultant du fonctionnement et de l'entretien des équipements de travail et équipements de transport

Il s'agit de liquides usagés (huiles), de solides divers souillés (absorbants, chiffons, emballages, futs), de pneus usagés. Les quantités produites avoisinent 1 t/an.

Ils seront stockés en faibles quantités dans des contenants adaptés. Les déchets liquides et dangereux seront également placés sur bacs de rétention à l'abri des intempéries

Tous les déchets seront expédiés en filières adaptées de valorisation et rigoureusement autorisées par l'administration.

Les activités du site ne sont pas incompatibles avec les plans de gestions de déchets mais au contraire permettront d'y répondre.

1.2.10. Energies

Les énergies utilisées seront :

- L'électricité pour les 2 ponts à bascule, la balance à métaux, le portique de radioactivité, l'éclairage, la presse cisaille, la grue équilibrée, le crible, le pont roulant, les pompes de vidanges du bassin de rétention et les besoins des bureaux et locaux sociaux ;
- Le gasoil non routier (GNR) pour la presse cisaille, les engins de chantier (pelles mécaniques, chariots de manutention,) présence d'une cuve de 10 000l ;
- Le gasoil routier pour les véhicules de transport. Ces dernières s'alimentent sur des stations-services extérieures.

Les consommations d'énergies par an peuvent être estimées pour le site à environ :

- 50 000 kW d'électricité,
- 100 m³ de gasoil non routier,

L'impact énergétique sera modéré.

1.2.11. Odeurs

Les activités et les déchets collectés ne sont pas à l'origine d'émanation odorante. Les déchets récupérés ne sont pas putrescibles.

Aucun impact lié aux odeurs n'est donc attendu.

1.2.13. Effets potentiels du projet sur la santé des populations riveraines

Aux abords de la zone d'exploitation les terrains sont occupés par des terres agricoles de grandes cultures au Sud au-delà d'un chemin communal et à l'Est au-delà d'une trame verte formée d'arbustes. Le site se localise au sein d'un parc d'activités économiques. Il est donc également entouré, notamment au nord au-delà d'une trame verte, à l'ouest au-delà de la route de desserte et nord-ouest au-delà d'une trame verte, de terrains à usages industriels, commerciaux et artisanaux. Les premières habitations se trouvent à l'entrée du bourg à 400m au sud-ouest.

Le bâtiment le plus proche du site est situé à environ 60 m à l'Ouest, il s'agit d'une installation sportive (Salle omnisport du Vendéopôle classé ERP) avec son parking à près de 20 m du site.

On distingue également dans un rayon de 300m, les bâtiments d'activités suivants :

- les bâtiments de fabrication de mobil-homes (société Bio Habitat) situés à 250 m au Nord avec le parc de stockage de mobil-homes à une trentaine de mètres du site juste au-delà d'une bande végétalisée de 30 m de large (trame verte);
- les bâtiments d'une usine agroalimentaire (Arrivé Maître Coq) présents à près de 130 m à l'Est du site au-delà d'une bande boisée de 30 m de large et un champ de cultures ;
- Les bâtiments de diverses entreprises regroupées au sein du village artisanal Vendéopôle Sud Vendée Atlantique à 135 m au Nord, en bordure de l'avenue des Merisiers.

Les habitations localisées à 400 m au Sud-Ouest du site sont placées à l'entrée du bourg de Saint-Jean-de-Beugné. Il s'agit d'habitations de type maisons individuelles avec jardins potager ni arbres fruitiers.

D'après les données de Météo France, les vents dominants viennent essentiellement du secteur Sud-Ouest et dans une moindre mesure du secteur Nord-Est, donc les populations les plus exposées à des rejets atmosphériques seraient présentes dans les zones situées au Nord-Est et au Sud-Ouest du site.

Sous les vents dominants provenant du secteur Sud-Ouest, on recense essentiellement des bâtiments d'activités du parc d'activités Sud Vendée Atlantique dont le plus proche est celui de l'usine agroalimentaire Arrivé Maître Coq à 130m. Aucune habitation n'est située au Nord-est dans un rayon d'1km. Un Etablissement Recevant du Public (ERP) est situé à 350 m au Nord-Est, il s'agit du restaurant et centre de formation la Formation Gourmande.

Sous les vents dominants provenant du secteur nord-est, les premières habitations sont les maisons individuelles localisées à 400 m au Sud-Ouest du site. Le bourg est également situé à moins d'1 km au sud-ouest du site, on y recense des ERP, à savoir La Boulangerie Sicard à 720m, la Mairie à 830m, le centre de soins l'Art et la Beauté à 600m, église, le Restaurant Routier l'Oasis à 830m, la station de carburants TOTAL à 760m, l'école publique élémentaire Pierre Mounereau qui peut accueillir 84 élèves de la petite section au CM2, à 550m.

A noter également la présence de la maison de l'enfance CC Sud Vendée Littoral, crèche pouvant accueillir des enfants en bas-âge, à 500m de la limite Nord du site, elle n'est néanmoins pas sous les vents dominants. Il s'agit là avec l'école élémentaire présente au centre bourg des 2 seuls ERP pouvant être considérés comme sensible.

Le site DECONS n'est pas situé directement en amont ni au sein des périmètres de protection de ces captages AEP, il n'est donc pas susceptible de les impacter par ses activités et rejets.

- **Rejets aqueux**

Du fait de la présence de dispositif de traitement préalable des eaux pluviales de ruissellement, ces dernières ne comporteront pas ou très peu de substances toxiques avant de rejoindre le bassin d'infiltration, par ailleurs une surveillance sera assurée de façon annuelle.

Enfin, compte tenu de l'absence de transfert possible entre les rejets aqueux du site et les populations environnantes, les rejets aqueux ne présenteront donc pas de danger sanitaire potentiel.

- **Les rejets atmosphériques**

Dans le cas de rejets atmosphériques permanents et canalisés, les populations prises en compte sont celles généralement situées dans un rayon de 500 m à 1000 m et placées sous les vents dominants et en particulier les populations considérées comme sensibles à savoir les écoles, les crèches, les maisons de retraite, les hôpitaux, etc.

Dans un rayon de 1 km se trouve le bourg de Saint-Jean-de-Beugné avec toutes ses habitations. En effet, les premières habitations se localisent à 400 m au Sud-Ouest du site. Cette zone d'habitation est située sous les vents dominants du secteur nord-est.

Un seul établissement dit sensible est recensé à moins de 1 km du site sous les vents dominants, il s'agit d'une école primaire publique en plein cœur du centre-ville.

En ce qui concerne les risques liés à l'inhalation de gaz ou d'air ambiant, compte tenu de l'absence de rejet canalisé permanent ou temporaire, aucun risque sanitaire n'est attendu pour les premières populations sous les vents dominants, à savoir :

- À 400 m au Sud-Ouest du site pour les premières habitations du bourg de Saint-Jean-de-Beugné ;
- Dans un rayon de moins de 1 km au Nord-Est du site, il s'agit des industries de la zone industrielle.

Les maisons d'habitations les plus proches sont situées à près de 400m et sont situées au Sud de la RD137, source d'émission également.

Les poussières diffuses émises du fait des véhicules roulants sont grossières et retomberont rapidement sur les sols bétonnés de la zone d'exploitations. En période sèche, une brumisation pourra être opérée.

Les risques sanitaires donc improbables vis-à-vis de la qualité de l'air.
--

En ce qui concerne les risques sanitaires liés aux sols et végétaux contaminés par des retombées de poussières et de particules métalliques, **en l'absence de rejet atmosphérique rejet canalisé permanent ou temporaire, les risques sanitaires sont également improbables sur les parcelles agricoles et habitations voisines.**

- **Le bruit**

La caractérisation des risques est le rapport entre la valeur d'exposition et la valeur admissible. Le risque est considéré comme tolérable si ce rapport est inférieur ou égal à 1.

Les sources de bruit émanant des activités du site seront :

- Trafic routier lié aux camions de transport apportant des matières et expédiant des produits.
- Déchargement et chargement des matières métalliques ;
- Utilisation des engins de manutention, pelles mécaniques, grue avec grappin ;
- Fonctionnement de la presse-cisaille ;
- Fonctionnement du crible par campagne (temporaire)

Les valeurs de référence pour calculer les ratios des niveaux sonores sont définies par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces valeurs seront respectées compte tenu de :

-
- l'éloignement des ZER vis-à-vis du site et des futures principales sources d'émissions sonores y demeurant,
 - la conception du site, les bâtiments seront implantés côté Ouest et s'intercaleront donc entre la zone de traitement des déchets métalliques à l'Est et les ZER à l'Ouest et au sud-ouest du site ;
 - la mise en place d'un mur antibruit de 8 m de hauteur au droit de la presse cisaille dans l'angle sud du site.

Des mesures de bruit seront réalisées dans les 6 mois suivant la mise en service en limite de propriété et au niveau des ZER.

1.3 Compatibilité avec certains schémas directeurs, plans ou programmes

Les principaux applicables au site sont :

- *SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne*
- *SAGE du Lay*
- *Le PLUi : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE SUD VENDEE LITTORAL approuvé le 16 décembre 2021 secteur de la commune de Saint Jean de Beugné*
- *Schéma Régional de Cohérences Ecologiques Limousin adopté le 2 décembre 2015*
- *Le Plan National de Gestion des Déchets d'octobre 2019 ;*
- *Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) des Pays-de-la-Loire adopté le 17 octobre 2019.*

Les activités du DECONS ne sont pas incompatibles avec ces plans et schémas mais au contraire permettent d'y répondre compte tenu des activités pratiquées de collecte et de tri de déchets industriels et de l'ensemble des mesures de réduction des impacts qui seront adoptées.

1.4. Impact de la phase travaux

Dès obtention du permis de construire et passé les délais de recours, le site rentrera dans sa phase de travaux d'aménagement.

L'impact sera essentiellement lié aux véhicules de transports et engins de chantier.

Afin de réduire l'impact liés aux envols de poussières :

- La vitesse de circulation sur le chantier et aux abords sera aussi réduite que possible ;
- Un arrosage sera réalisé par temps sec.

Afin de réduire l'impact du bruit sur l'environnement du site, les véhicules, engins et matériels utilisés seront conformes aux normes en vigueur. Les travaux se dérouleront uniquement en période de jour.

Compte tenu de la présence de trames vertes en bordure du site avec notamment des strates herbacées, arbustives et arboricoles, les travaux de terrassement se feront hors période de d'activités des cycles biologiques qui s'étalent de mi-mars à mi-août.

Si des déblais de terres sont envisagés, ils seront transportés en filières de recyclage ou centre de stockage approprié.

Les déchets générés seront stockés selon leur nature dans des conteneurs appropriés permettant d'éviter tout risque de pollution des sols, eaux souterraines et eaux superficielles. Leur élimination se fera le plus régulièrement possible.

Les entreprises intervenantes s'attacheront à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité que leurs travaux impliquent notamment en ce qui concerne le stockage, le transport, l'utilisation de produits dangereux. Elles assureront leur repli de leur matériel, le nettoyage du chantier et des déchets que leurs travaux auront générés.

En cas de déversement accidentel de liquides polluants, des produits absorbants seront épandus immédiatement, puis éliminés en filières autorisées et appropriées ainsi qu'avec les terres impactées.

Afin d'éviter tout incident lié au réseau souterrain, une demande d'intention de commencement des travaux (DICT) sera formulée et adressée aux gestionnaires concernés par l'emprise du chantier.

2. Résumé non technique de l'étude de dangers

Le résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- les causes externes d'accidents,
 - les dangers internes du site et les conséquences des accidents les plus probables,
- ainsi que les mesures de prévention, protection, d'intervention existantes ou prévues.

2.1. Causes externes de phénomènes dangereux et d'accidents

◆ Risques naturels

Les conditions naturelles peuvent être considérées comme un facteur de risque direct pour les installations, comme un facteur aggravant en cas d'incident ou pouvant entraîner une gêne pour le déploiement des secours. Les paragraphes suivants montrent que les conditions naturelles ne sont pas de nature à engendrer de tels risques pour le site DECONS.

⚡ La foudre :

La foudre est susceptible de causer des dommages aux personnes et aux équipements. Le risque principal est l'apparition d'un incendie, soit directement par foudroiement sur un stockage de matières combustibles soit indirectement lié à une surtension sur un équipement électrique qui entraîne un échauffement puis un embrasement des matières combustibles à proximité. Le risque secondaire est la détérioration des équipements électriques sensibles.

L'arrêté du 19/07/11 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation précise qu'une ICPE sous notamment la rubrique n° 2791 doit réaliser une Analyse du Risque Foudre dès lors qu'une agression par la foudre peut être à l'origine d'un événement susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

La densité moyenne de foudroiement a été évaluée sur la commune de Saint Jean de Beigné à $N_{sg} = 0.67$ impacts/km²/an, ce qui est faible.

Une analyse du Risque Foudre a été réalisée par la société BENARY SOLUTIONS en octobre 2024 pour l'ensemble du site (cf rapport ARF en [annexe 21](#)).

L'ARF a conduit à la conclusion suivante : **Pas de protection nécessaire pour les 3 bâtiments projetées, ni pour les canalisations métalliques. Si une centrale de détection incendie est installée, cette dernière devra être protégée par un parafoudre de type 2.**

Compte tenu des conclusions de l'Analyse du Risque Foudre, une Etude Technique n'est pas nécessaire.

Les inondations et autres risques naturels

Selon les données recueillies sur les sites internet Géorisques et SIG Loire, la commune du Saint-Jean-de-Beigné n'est pas pourvu d'un Plan de Prévention des Risques Naturel tel qu'Inondation (PPRI) ou mouvement de terrain (PPRmt).

Aucune inondation ni mouvement n'a été recensé sur le secteur du site.

En ce qui concerne les autres risques naturels, selon la base de données Géorisques, la commune est placée dans une zone à risques de séismes et de retrait de gonflement d'argile. Ces risques sont considérés néanmoins comme étant modérés.

Le vandalisme

Le vandalisme conduisant à l'incendie reste un risque à craindre. Le site sera entièrement clôturé et fermé à clé pendant les heures de fermetures. Le site sera doté de caméras de surveillance avec détection de hausse anormale de température avec message d'alerte sur le téléphone du personnel de direction gérées et d'une société spécialisée chargée de la surveillance du site lorsqu'il est fermé.

Risques industriels

Selon les informations présentes sur le site de la DREAL et la base de données Géorisques, aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur la commune de Saint-Jean-de-Beigné, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur cette commune.

Des ICPE dits à risque à proximité (<1km) du site DECONS sont néanmoins présents :

Sites ICPE	Régime	Activité	Distance	SEVESO
Arrivée Maître CoQ	A (IED)	Industrie agroalimentaire	120 m à l'Est	Non
Pain Concept	E	Industrie agroalimentaire	500 m à l'Est	Non
Reinal	A (IED)	Fabrication produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	740 m à l'Est	Non
Aluminia	E	Métallurgie	770 m à l'Est	Non
PBS Neuhauser	A	Industrie alimentaire	520 m au Nord-Ouest	Non

Ces établissements ICPE ne sont pas sous statut SEVESO, aucun PPRT n'a donc été mis en place, le risque incendie lié à ces types d'activités est non négligeable, néanmoins elles sont suffisamment éloignées du site DECONS.

Aéronef

L'aéroport le plus proche est celui de la Roche-sur-Yon à 30.6 km au Nord-Ouest. Un petit aérodrome est situé à 1,25 km au Sud-Est du site sur la commune de Saint Aubin-la-Plaine. Un autre aérodrome sur la commune de Fontenay-le-Comte est à 23 km au Sud-Est.

Il n'est pas possible d'affirmer que le risque lié à la chute d'un avion sur le site DECONS soit nul mais il reste très peu probable. Cela entraînerait outre les dégâts matériels, et très certainement un incendie.

2.2. Causes internes de phénomènes dangereux et d'accidents

Les activités sur le site présentent trois dangers principaux par ordre de probabilité d'occurrence :

- incendie
- déversement de produits polluants liquides sur le sol
- explosion

- **Incendie**

Les stockages de déchets composés d'une part non négligeable de matières combustibles et Les stockages de déchets composés d'une part non négligeable de matières combustibles et ceux présentant des risques d'**incendie** de par leurs propriétés physiques et chimiques d'inflammabilités (point d'éclair, pouvoir calorifique, température d'auto-inflammation, etc.), sont :

- Les DEEE non dangereux.
- Les déchets de ferraille de mauvaise qualité : le platin
- Les déchets non dangereux d'activités économiques en mélange

Les déchets de métaux ferreux (acier) et non ferreux (inox, alu, cuivre, plomb, zinc) sont propres, ne contiennent pas ou peu d'impureté (plastiques, bois) et sont considérés comme incombustibles et inflammables. Par ailleurs ils se présentent sous forme d'un état peu divisé (il ne s'agit pas de poudre ou petit copeaux). Les produits de fonctionnements (huiles, gasoil) sont stockés en petites quantités au sein de petits réservoirs placés sur bac de rétention au sein de l'atelier.

- **Déversement de produits polluants liquides sur le sol**

Les engins de manutention, la presse-cisaille, les camions, les grues, ou autres véhicules et engins de chantier présents le site peuvent présenter des fuites et, par écoulement gravitaire, polluer les sols.

Ils seront contrôlés de façon annuelle, en cas de fuite constaté, l'appareil est mis à l'arrêt et réparé immédiatement.

Le tableau ci-dessous regroupe les produits stockés ainsi que leurs quantités :

Produits	Quantité maximale	Contenant
Huiles hydrauliques neuves	4000 L	4000 L en fûts, GRV et bidons sur bacs de rétention
Huiles moteurs neuves	4000 L	4000 L en fûts, GRV et bidons sur bacs de rétention
Graisses	2000 L	2000 L en fûts sur bacs de rétention
GNR	10000 L	1 cuve enveloppe plastique double paroi

• Explosion

Le risque d'explosion sur le site est quasi nul, les engins de guerres et munition sont interdits. Les batteries au lithium ne seront pas collectées sur le site. Les matières à presser-cisailler sont exempts de corps creux non dégazés, plusieurs vérifications sont effectuées en amont par les opérateurs sur les matières entrantes, puis lors du tri des déchets et enfin avant passage dans la presse-cisaille. Si une bouteille de gaz est repérée dans un chargement ou tas de déchets, elle sera isolée et expédiée en filière de traitement.

Il n'y aura pas de cuve d'essence sur le site. La cuve de GNR sera entreposée en extérieur aux abords de l'atelier mécanique.

Un plan de localisation des zones à risque d'origine interne est joint en [annexe 22](#).

2.2.1. Analyse préliminaire des risques et mesures de prévention

L'analyse préliminaires des dangers présentés par installation en cas d'accident est présentée ci-après sous forme de tableau. Y figure également les mesures de prévention qui seront adoptées.

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
Bureaux, locaux sociaux	- Incendie	- Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Attestation de conformité électrique délivrée à la mise en service - Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs - Personnels formés à l'utilisation des extincteurs - Détecteurs de fumées - télésurveillance
Stockage de produits liquides de fonctionnement des engins et véhicules (Huiles, GNR)	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité - Remplissage des engins toujours réalisé en présence de 2 personnes formées au risque - faibles volumes mis en jeu - cuves soit sur bac de rétention volume >50% du volume stocké ou soit dotée d'une double paroi
	- Pollution accidentelle du sol	- Pollution du sous-sol	- Présence d'absorbant - Zone imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures
Stockages de ferrailles dite de mauvaise qualité (platin) et de DEEE	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs et RIA à proximité - entreposage en soit ilots espacés afin d'éviter propagation soit au sein de casiers avec paroi béton EI 120 - caméras thermiques
Entreposage de	- Pollution des	- Personnel brûlé	- Stockage en bacs PEHD spéciaux étanches sur bac de rétention placé sur

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
batteries usagées	sols	par l'acide - Pollution du sol - Contamination des eaux	dalle de béton sous couverture - consignes de sécurités
	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs et RIA à proximité - Pas de stockage de matières combustibles à proximité
Oxycoupage	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Pas de stockage de matières combustibles à proximité
Utilisation d'engins de chantier : grues, pelles mécaniques, chariots élévateurs et camions	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique réglementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
Dispositifs de traitement des eaux pluviales de ruissellement	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol et sous-sol - Contamination des eaux	- Entretien annuel du déboureur séparateur d'hydrocarbures - Contrôle annuel de la qualité des eaux de rejets - Possibilité d'isoler le site - alarmes de niveaux des boues et hydrocarbures - Obturateur
Utilisation d'une presse cisaille pour déchets métalliques	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique réglementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
Stockage de Déchets Non Dangereux d'Activités Economiques en mélange	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs et RIA à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage en petite quantité <100m3) au sein de box méga bloc béton coupe-feu 120 - caméras thermiques - plan de défense incendie
Installations de panneaux photovoltaïques en toitures des 3 bâtiments	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs et RIA dans les bâtiments - conformité électrique+ vérification annuelle - Pas de zone à risque incendie ou explosion dans les bâtiments du fait des déchets entreposés non combustibles - pas d'effet domino attendu - plan de défense incendie -signalétique

Compte tenu des mesures de prévention, l'analyse préliminaire des risques ne montre aucune **défaillance critique**.

Les risques secondaires ou moyennement critiques sont :

- La pollution accidentelle des sols liée aux stockages, à la manipulation et fonctionnement de liquides de polluants (carburant GNR, huiles) nécessaire au fonctionnement des engins de manutention et des équipements de travail.

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- Liquides au sein de cuves sp  ciales associ  es    un dispositif de r  tention ;
 - V  rification p  riodique des conteneurs de stockages ;
 - V  rification et entretien p  riodique des   quipements utilisant ses liquides ;
 - Aire de travail   tanche type dalle de b  ton avec possibilit   de r  tention confinement;
 - Pr  sence d'absorbants.
- L'incendie li      l'inflammation des d  chets combustibles : platin (ferrailles dites de mauvaises qualit  ), DEEE GEM, DNDAE en m  lange.

Les mesures pour r  duire ce risque sont :

- L'affichage des consignes de s  curit   et notamment la stricte interdiction de fumer ;
- L'  tablissement et la mise en   uvre d'un plan de d  fense incendie ;
- La pr  sence d'extincteurs appropri  s au type de feu      teindre ;
- La pr  sence de RIA et PI ;
- Limiter le volume de stockage en r  alisant des   liminations aussi fr  quentes que possible ;
- Fractionner les stockages en ilots pour   viter la propagation et limiter les cons  quences ;
- Entreposage dans des casiers avec parois b  ton EI 120 pour DEEE et DNDAE
- La formation et la sensibilisation du personnel ;
- La pr  sence de cam  ras thermiques ;
- La r  alisation de ronde avant fermeture ;
- Des v  rifications annuelles des installations   lectriques et des engins m  caniques afin d'  viter les risques de court-circuit   lectriques et de ruptures de r  servoirs ou flexibles (carburants, huiles) ;
- Permis de feu en cas de travaux,   loignement de la zone de d  coupe au chalumeau ;
- S  curiser le site lorsqu'il est ferm  .
- R  alisation de rondes r  guli  res.

2.2.2. Evaluation des cons  quences pour les deux accidents les plus probables

Apr  s avoir pr  sent   l'ensemble des dangers que peut pr  senter l'installation, que leurs causes soient d'origine internes ou externes, deux sc  narios ont   t   retenus afin de pr  voir les cons  quences de tels accidents sur l'environnement ext  rieur du site. Les deux sc  narios d'accidents retenus correspondent aux situations les plus    risques et les plus plausibles identifi  es sur le site :

- **L'incendie**
- **Le d  versement de produits polluants sur le site**

- Effets des flux thermiques en cas d'incendie

L'objectif est de d  terminer la densit   de flux thermique radiatif (en kW/m²) re  u par un   l  ment ext  rieur, notamment l'homme, sachant que les valeurs seuils retenues dans le cadre d'une   tude de dangers sont :

- **SEUIL DES BRULURES SIGNIFICATIVES OU DES EFFETS IRREVERSIBLES** (il correspond chez l'homme    une douleur au bout de 30 secondes et des br  lures irr  versibles au bout d'environ 1 minute)
= 3 kW/m² pour une dur  e d'exposition d'une minute.
- **SEUIL DE LETALITE OU DES EFFETS LETAUX** (limite    ne pas d  passer pour le corps humain normalement v  tu ; il correspond sensiblement    une probabilit   de mortalit   de 1% pour une exposition d'une minute)
= 5 kW/m² pour une dur  e d'exposition d'une minute.
- **SEUIL D'EFFET DOMINO** (d  g  ts graves sur les structures)
= 8 kW/m².

Les sc  narios d'incendies   tudi  s seront ceux qui ont le plus de probabilit   de se produire compte tenu de l'analyse de l'accidentologie sur des sites d'activit  s semblables et de l'analyse pr  liminaire des risques.

Ainsi, pour le site DECONS, 5 sc  narios d'incendie de d  chets ont   t   retenus et pr  sent  s ci-apr  s.

➤ **Scenario 1 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entrepasage des gros DEEE (GEM)**

Bien que peu combustible et essentiellement constitu  s de ferraille, les DEEE type GEM contiennent   galement des plastiques combustibles en faibles quantit  s. Le stockage global est compos   de 70 % de non combustibles tels que m  taux ferreux non ferreux, verre, min  raux et 30 % de mati  res combustibles tels que mati  res plastiques (PE/PP/PS).

La surface de stockage consid  r  e sera celle d'une zone de vrac de pr  s de 270m². Une hauteur de stockage de 3,5 m est retenue soit un volume d'environ 945m³, ils seront entrepos  s en tas dans 3 casiers avec paroi b  ton avant exp  dition vers une fil  re de recyclage en contrat avec un   co organisme.

➤ **Scenario 2 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entrepasage des DNDAE en m  lange**

La surface de stockage consid  r  e est celle d'une zone de vrac de 30m², la hauteur moyenne de stockage retenue est de 3 m pour d  terminer le volume. Le stockage global de 27t est compos   de pr  s de 60% de bois papiers carton, 1,5% de tissus, 19% de plastiques PE/PP/PS, 9 % de Plastiques PVC, 3% de Plastique PU, 1,5 % de caoutchouc et 6 % d'incombustibles (acier, m  taux, verre, gravats b  ton, briques).

➤ **Scenario 3 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entrepasage du platin    cisailer**

La surface de stockage consid  r  e est celle d'une zone de vrac de 700m², la hauteur moyenne de stockage retenue est de 7 m pour d  terminer le volume. Le stockage global de 1260t est compos   de pr  s de 5% de bois, 2% de tissus, 10% de plastiques PE/PP/PS, 5 % de plastiques PVC, 2% de plastique PU, 5 % de caoutchouc et 71 % d'incombustibles (acier).

➤ **Scenario 4 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entrepasage du platin cisail      exp  dier**

La surface de stockage consid  r  e est celle d'une zone de vrac de 240m² en sortie de presse cisaille, la hauteur moyenne de stockage retenue est de 7 m pour d  terminer le volume. Le stockage global de 1008t est compos   de pr  s de 5% de bois, 2% de tissus, 10% de plastiques PE/PP/PS, 5 % de plastiques PVC, 2% de plastique PU, 5 % de caoutchouc et 71 % d'incombustibles (acier).

➤ **Sc  nario 5 : incendie g  n  ralis   du stockage de batteries usag  es**

La surface de stockage consid  r  e est celle de la zone de regroupement de batteries au plomb usag  es de 96 m² dans 40 bacs plastiques au sein du b  timent B. Le stockage global de 41,56 t est compos   de pr  s de 65,59% d'incombustibles, de 20,5% d'acide sulfurique et 13,91% de plastique (PE, PP, PS). Nous avons int  gr   au plastique la masse des bacs de stockages (39kg/bac).

En ce qui concerne les produits de fonctionnement tels que le GNR et les huiles hydrauliques et moteurs, ils sont stock  s en faibles quantit  s (<10m³) et de fa  on dispers  e soit dans des conteneurs double paroi soit sur bacs r  tentions. Il en est de m  me pour les DEEE    d  polluer (5m³). Les sc  narios d'incendie de ces faibles stockages ne seront pas   tudi  s.

Les entreposages de d  chets m  talliques    cisailer, classes ADI et AOA, les m  taux non ferreux Alu, inox, zinc, n'ont que tr  s peu d'impuret  s potentiellement combustibles et ne feront pas non plus l'objet de sc  narios d'incendie puisqu'  tant essentiellement constitu  s de m  tiers inerts ou incombustibles    plus de 90% et    l'  tat peu divis  . Les batteries usag  es ne contiennent   galement que tr  s peu de m  tiers combustibles (plastique 5%).

Compte tenu de la nature des stockages et de leur typologie, les calculs de flux thermiques ont   t   r  alis  s au moyen des formules de calcul tir  es de la litt  rature relative aux feux de surface liquide et aux feux de solides et tir  es en partie du guide bleu de l'UFIP, du Yellow Book du TNO ainsi que du rapport d'  tude "   -2 Mod  lisation de Feux industriels    de l'INERIS r  f  renc   DRA-14-141478-03176A du 17 mars 2014 et non au moyen du logiciel Flumilog.

Le d  tail des feuilles de calcul Excel est pr  sent   en **annexe 24**. Les r  sultats sont donn  s dans le tableau suivant.

N�� Sc��narii Incendie	1 (DEEE GEM)	2 (DNDAE)	3 (platin �� cisailer)	4 (platin cisail��s)	5 (batteries Pb)
Deq (m)	9,5	5.5	14	12	9,6
Ssol (m ²)	270,75	30.25	700	240	96
Hflamme (m)	11,58	9.85	18.13	18.82	6,83
D��bit de masse surfacique (kg/m ² .s)	0,0045	0,01537	0,00418	0,00418	0,00143
Chaleur moyenne de combustion (kJ/kg)	12 000	21550	8320	8320	3811

Pouvoir ��missif moyen (kW/m ²)	8,4	23.74	7.83	7.83	2,668
Distance (m) / EFFET DOMINO 8 kW/m²	2.23	4,54	2,95	3,12	0,59
Distance (m) des effets l��taux : 5 kW/m²	4.90	6.59	5.33	5.63	0,94
Distance (m) des bordures significatives : 3 kW/m²	7.10	9.47	9.65	10.3	1,66
Flux (kW/m ²) re��u au niveau de la limite d'��mprise du site sans tenir compte d'un ��ventuel effet coupe-feu de structures existantes*	1,32	1,58	0,576	2,75	0,031
Flux r��siduel re��u tenant compte d'une structure pare-flamme	NC	NC	NC	NC	NC

*tels que soit mur de b  timent, box de stockage, cl  ture p  riph  rique, form  s de paroi en b  ton E120 soit un merlon de terre.

NC : Non calcul   si les flux de 3 et 5kW/m² ne sortent pas du site.

Les r  sultats des calculs des distances d'effets montrent que les flux de 5 kW/m² engendr  s par les sc  narii d'incendies pour les stockages susceptibles de br  ler seront confin  s    l'int  rieur des limites du site.

Une cartographie des distances d'effets des flux de 3 kW/m² et 5 kW/m² est port  e en [annexe 24](#).

En cons  quence, la mod  lisation des flux thermiques d'incendie des stockages susceptibles de br  ler, montre que les effets seront sans cons  quence pour des personnes ou des structures pr  sentes    l'ext  rieur du site.

Les sc  narios d'incendie des stockages   tudi  s n'engendrent pas d'effets domino (distance > flux de 8 kW/m², rayon rouge sur cartographie en [annexe 24](#)) entre eux. Par ailleurs les rayons d'effets domino sont compris entre 1 et 5m, la m  thodologie Flumilog pr  voit que dans l'environnement de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut   tre n  glig  , il est pr  conis   pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5m de retenir une distance d'effets de 5m, ainsi les stockages    risque incendie devront   tre distant d'au minimum 5m.

- Effets des flux toxiques

Les flammes sont produites par la r  action de combustion entre le gaz combustible et l'oxyg  ne de l'air. Dans le cas des incendies, la r  action d'oxydation est rarement totale, et on assiste    la production de divers produits de d  composition des combustibles. On identifie pour l'essentiel :

- Des suies ou poussi  res constitu  es d'  l  ments imbr  l  s de petites tailles emport  s dans le flux des gaz de combustion. Ces   l  ments ont deux effets possibles : une opacification de l'atmosph  re et parfois un effet toxique par inhalation ;

- Du dioxyde de carbone CO₂ et de la vapeur d'eau, dont la production est variable en fonction de la temp  rature des flammes et de la nature du combustible ;
- Des produits de d  composition plus sp  cifiques engendr  s par la nature des combustibles (CO, SO₂, NO₂, HCN, HCl, H₂S...).

Ces substances sont pr  sentes dans les fum  es soit sous forme gazeuse soit sous formes liquides ou encore absorb  es dans les particules de suies.

L'objectif est de d  terminer les concentrations en polluants   mis par les fum  es et v  rifier si elles pr  sentent des risques de toxicit   pour les personnes ext  rieures.

Nous pr  senterons ici les flux toxiques engendr  s par les sc  narios d'incendies des stockages les plus p  nalisants ou majorants,    savoir ceux qui produiront le plus de produits de d  composition toxique (en nature et quantit  ) :

-  Sc  nario 1 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entreposage des DEEE
-  Sc  nario 2 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entreposage des DNDAE en m  lange
-  Sc  nario 3 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entreposage du platine    presser cisailier
-  Sc  nario 4 : incendie g  n  ralis   de l'aire d'entreposage du platine cisail      exp  dier
-  Sc  nario 5 : incendie g  n  ralis   des bacs    batteries usag  es

L'application du mod  le de dispersion des fum  es a permis d'  valuer les concentrations de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, de chlorure d'hydrog  ne, de dioxyde d'azote, de cyanures d'hydrog  nes, de plomb, d'imbr  l  s et de suies dans l'atmosph  re proche de l'incendie.

Dans le cas d'un d  veloppement d'incendies engendr  s par les stockages de DEEE, de DNDAE en m  lange, du platine    cisailier et cisail  , de batteries usag  es, les concentrations au sol en CO, CO₂, HCl, NO₂, HCN, pb, Imbr  l  s n'entra  neraient pas d'indice de toxicit   globale des fum  es sup  rieur    1, impliquant d  s lors un risque d'intoxication n  gligeable pour les soci  t  s voisines et les populations environnantes. Les concentrations en suies induisent   galement un risque d'opacit   n  gligeable pour les voies de circulation environnantes.

Le d  versement de produits polluants sur le site

Les sols seront rev  tus d'une dalle b  ton ce qui permet de prot  ger les milieux sous-jacents de tout d  versement de liquides polluants. En compl  ment, les r  servoirs de stockage de liquides seront soit plac  s sur r  tention soit ils disposeront d'une double enveloppe. En fonction des volumes mis en jeu, afin de contenir tout d  versement, il sera g  n  ralement appliqu   des produits absorbants. Le site pourra dans sa globalit     tre mis en r  tention par l'arr  t des pompes de vidange du bassin de r  tention. Tout d  versement de liquides polluants sera donc confin   sur site compte tenu des moyens de protection existant.

2.3. M  thodes et moyens d'intervention en cas d'accident

Moyens de pr  vention et de lutte contre l'incendie

Il sera strictement interdit de fumer sur le site de la société DECONS. Afin de renforcer cette interdiction, des pancartes seront installées sur l'ensemble du site et en particulier au niveau des zones à risque : **distribution de GNR, stockages des DEEE, DNDAE, batteries usagées et platine**.

En journée, une dizaine de personnes seront présentes en permanence sur le site, donc un incendie peut être détecté rapidement. Le responsable chantier et les employés du site disposeront de téléphones cellulaires portables et pourront donc prévenir immédiatement les autres employés présents dans les bâtiments ainsi que le cas échéant les secours. Une sensibilisation et une formation régulière au risque incendie est donnée au personnel du site.

Les points lumineux ne sont pas susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation.

Des contrôles périodiques seront effectués annuellement au niveau des installations électriques du site afin de contrôler leur bon fonctionnement ainsi que celui des dispositifs de sécurité.

Afin de limiter le risque d'apparition d'incendies d'origine criminelle, le site disposera d'une clôture périphérique de 2,5 m de hauteur. En dehors des heures d'ouvertures, il est systématiquement fermé à clé, une télésurveillance du site (caméras et alarme) sera assurée par une société de surveillance toutes les nuits et également le jour le dimanche.

Des caméras thermiques permettant de détecter et prévenir automatiquement toute hausse anormale de température seront positionnées en direction des zones de stockage de déchets à risque. Ces caméras thermiques seront reliées à une alarme sonore et une centrale d'appel. En dehors des heures d'ouvertures du site, si une caméra détecte une hausse de température, cela déclenchera via la centrale, un appel sur le téléphone du responsable du site et d'une société de télésurveillance, lesquelles pourront visualiser via les caméras si un départ incendie se produit, si cela est le cas, les secours seront prévenus pour une intervention d'urgence et un membre du personnel se rendra immédiatement sur site sous moins de 30 minutes.

Des rondes seront réalisées par le responsable sécurité du site, deux fois le matin et deux fois l'après-midi sur les zones à risques. La dernière devant se faire 30 minutes avant la fermeture du site.

La société DECONS disposera d'extincteurs en nature et quantité appropriés et de plusieurs RIA répartis sur le site. En cas de dysfonctionnement suite à la vérification périodique annuelle réalisée, ils seront remplacés et/ou rechargés sous 15 jours.

Un plan de défense Incendie sera établi et mis en œuvre dès la mise en service.

Un recollement à l'arrêté ministériel de 22 décembre 2023 concernant la maîtrise du risque incendie sur les sites ICPE à rubrique notamment n°2791 à Autorisation est joint du dossier en **annexe 26**.

Un mur coupe-feu sera présent entre les bureaux locaux sociaux et le reste du bâtiment de stockage de métaux bien que ces derniers ne soient pas combustibles.

Le Centre d'Incendie et de Secours le plus proche se situe à Saint-Hermine à 2,7 km au Nord-Est, il s'agit d'un centre d'intervention (18 en cas d'urgence). Un second centre d'intervention est situé au bourg de Luçon à 10 km au Sud-Ouest.

Depuis les deux entrées du site, une voie engins de 5 m de large permettra d'accéder à l'ensemble des bâtiments et à l'ensemble des zones de stockages extérieures. Cette voie engin couvrira toute la périphérie de la zone d'exploitation, des voies secondaires traversantes de 5 m de large seront également présentes (cf. plan d'ensemble en [annexe 5](#)).

Des trappes de désenfumage (13 trappes de 2,5 m²) seront présentes au droit du bâtiment A (zone dépôt et zone bureaux et locaux sociaux). Un plan de répartition des trappes de désenfumage est joint au dossier de PC en [annexe 6](#).

Des panneaux photovoltaïques seront également positionnés en toitures des 3 bâtiments A, B et C, lesquelles seront constituées d'un bac acier simple paroi (BROOF T3). Ils ne feront en aucun cas obstruction aux trappes de désenfumage prévues dans le bâtiment A. Un plan de répartition des panneaux photovoltaïques est présenté dans le document de conception de l'installateur EDF ENR en [annexe 27](#). Au total 944 modules de 434,2 kWc seront répartis en 7 champs. La production annuelle est estimée à 453,2 MWh.

Besoins en eau d'extinction

Un dimensionnement des besoins en eau selon le principe du document D9 a été réalisé pour chacun des 3 bâtiments et des principales zones de stockages extérieures de déchets potentiellement combustibles.

Il en résulte que le débit minium requis retenu pour le site doit être de 180 m³/h.

Afin de répondre à ce besoin, un poteaux incendie public est présent sur l'avenue des Merisiers, à l'entrée du parking de la salle omnisport voisine à l'Ouest du site, il est à moins de 150m des trois futures entrées du site, et à moins de 100 m du bâtiment A, mais néanmoins à plus de 150m des deux autres bâtiments B et C (cf plan d'ensemble [annexe 5](#)).

Le besoin en eau est donc à compléter au moyen de poteau incendie ou de réserves en eau incendie à installer sur le site. Il est donc envisagé l'installation de 2 citernes souples de 180m³ chacune avec raccord pompier, l'une à une vingtaine de mètres au sud du bâtiment A, près du parking du personnel, la seconde à une quinzaine de mètres au Sud-Ouest du bâtiment B. Ces réserves seront donc facilement accessibles depuis les accès au site puis les voies engins, elles seront suffisamment éloignées des stockages de déchets à risque (hors rayon d'effets thermiques) ainsi que des bâtiments. Un poteau incendie sera créé également près du crible au centre est.

Rétention des eaux d'extinction

Le volume de rétention des eaux d'extinction est calculé selon le document D9A pour 2 heures d'incendies.

Les eaux de ruissellement en cas d'incendie se chargent de suies constituées d'imbrûlés. Elles devront donc être soumises à un traitement épuratoire approprié avant rejet.

En considérant un besoin en eau de $180 \text{ m}^3/\text{h}$ et une durée théorique minimale de sinistre de 2 heures, la quantité totale d'eau utilisée sera de 360 m^3 .

Selon le document technique **D9A**, le volume total de liquide à mettre en rétention serait de **743 m^3** .

Les eaux d'extinction suivront le cheminement des eaux de ruissellement sur les aires étanches et seront donc retenues sur site au sein du bassin de rétention de 1035 m^3 par actionnement du bouton d'arrêt des pompes de vidange du bassin, ce bouton étant situé dans l'armoire électrique de commande.

Gestion des eaux d'extinction

Une analyse des eaux d'extinction stockées et retenues sera réalisée. Dans le cas d'une incompatibilité avec le milieu récepteur, les eaux seront récupérées par pompage par une entreprise spécialisée afin d'être traitées par une installation appropriée.

Moyens de lutte contre la présence d'objets radioactifs

La société DECONS possèdera un portique de détection de la radioactivité. Il sera placé au niveau du pont bascule d'entrée des matières. Dès lors, en cas de détection de radioactivité dans un chargement arrivant, le responsable bascule/réceptionnaire enclenchera la procédure conforme à la Circulaire du 30/07/03 relative aux procédures à suivre en cas de déclenchement de portique de détection de radioactivité.

Moyens d'intervention en cas d'accident corporel

En cas d'accident, et selon la gravité, les moyens suivants pourront être utilisés :

- ⊕ Utilisation de la trousse de secours placée dans les bureaux ;
- ⊕ Appel du médecin ;
- ⊕ Appel des **pompiers 18 ou 112** et/ou du **SAMU de la Vendée – centre 15 puis transfert vers le centre hospitalier désigné.**

ANNEXES

Se reporter aux annexes du dossier
